



COMPTE-RENDU DE MANDAT

Comité Technique

Réunion du vendredi 5 décembre 2014

Ce qu'il faut retenir :

- **Mise à jour des règles de remboursement des frais de déplacement**
- **Prime exceptionnelle pour les BIATSS (B et C) mais pas pour les contractuels**
- **Une campagne d'emploi sans remplacement systématique**

Au préalable et suite à plusieurs remarques de la CGT, le DGS s'est engagé à respecter les délais de transmission des documents aux élus, ce qui avait selon lui été difficile dans la dernière période du fait des élections et de nouveaux agents à la DRH.

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 23 juin, du 03 juillet et du 26 septembre 2014.

Les 3 PV ont été approuvés à l'unanimité.

Il reste à approuver le PV du 10 février 2014 toujours non transmis aux élus.

Suite à notre demande, les PV seront bientôt de nouveau disponibles sur l'Intranet.

2. Frais de déplacement (renouvellement de la délibération concernant le remboursement des frais de mission en application du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006)

Il convenait de renouveler la délibération du CA du 01/12/2011 arrivant à échéance le 31/12/2014.

Le texte proposé reprend la précédente délibération avec quelques reformulations sur la forme et quatre modifications sur le fond :

- confirmation du taux dérogatoire plafonné à 100 € pour les indemnités de nuitée des personnes invitées (délibération du 28 février 2013),
- remboursement sur la base du tarif SNCF 2ème classe dans le cas de l'utilisation du véhicule personnel (délibérations des 28 février et du 28 mars 2013),
- indemnités de repas (déjeuner) à 50 % du taux de base pour les déplacements sur les campus de l'UPPA,
- possibilité d'utilisation de la 1ère classe SNCF pour les déplacements en train dont la durée est supérieure à 4 heures.

Les nouvelles dispositions seront valables pour les années budgétaires 2015 à 2017.

A la demande des élus, les trajets SNCF en 1ère classe pourront dorénavant être remboursés s'ils sont moins chers que le même voyage en 2ème classe à condition de fournir copie de ce tarif avec son titre de transport.

Pour les factures d'hôtel pouvant être réglées directement par l'UPPA, la liste des cas applicables sera revue compte tenu des remarques des élus pour plusieurs situations non prévues dans le projet de note (membres de jury, intervenants externes, vacataires, séminaires, ...).

Vote : 3 Pour (UNSA) 7 Abstentions (CGT et FSU)

3. Indemnités BIATSS (indemnité complémentaire pour les agents de catégorie C et B)

Il s'agissait de recueillir l'avis du CT sur les primes exceptionnelles annoncées par la ministre pour les personnels BIATSS titulaires de catégories C (100€) et B (50€).

Le président a souhaité pointer une procédure du ministère non conforme et de s'interroger sur l'effectivité réelle du financement par le ministère et de préciser que si le versement correspondant à cette mesure n'était pas effectué par le ministère, cette prime exceptionnelle ne serait pas renouvelée en 2015.

Nous sommes aussi informés que cette prime devrait normalement être mensualisée en 2015, soit 4,17€/mois pour les catégories B et 8,33€/mois pour les catégories C.

La CGT a demandé l'application de cette mesure pour les agents contractuels. En effet puisqu'il n'y a pas de différence ni dans les fiches de poste, ni dans la charge de travail, les agents contractuels doivent bénéficier des mêmes rémunérations (et du même déroulement de carrière) que les titulaires.

De concert, le président et le DGS ont répondu que cela n'était pas envisageable aux regards des moyens financiers de l'établissement. Pour notre part, cela est inacceptable car les agents ne sont pas responsables de la situation financière de l'UPPA.

Nous avons donc proposé une délibération pour l'octroi de ces primes aux agents contractuels. Un élu UNSA a cru bon de proposer que ce ne soit que 50% pour les contractuels comme pour le régime indemnitaire. (Pour rappel, la CGT demande que les contractuels bénéficient du même régime indemnitaire que les titulaires et non pas 50%). Le président a indiqué que même si le CT se prononce pour une telle extension, elle ne sera pas proposée au CA.

Votes :

Prime exceptionnelle : 10 Pour

Mensualisation de la prime exceptionnelle : 7 Contre (CGT et FSU), 2 Abstentions et 1 Pour (résultats et répartition du vote sous toutes réserves)

Octroi aux agents contractuels : 9 Pour et 1 Contre (UNSA)

4. Campagne emploi 2015

Il s'agissait d'un point d'information, le CT sera consulté dans une prochaine réunion en janvier 2015.

A l'heure actuelle, 17 vacances de postes sont connues pour l'année 2015 qui devraient être proposées en priorité au mouvement interne.

Après avoir rappelé les dates d'affectation des concours en général au 1/09 sauf ITRF catégorie B et C au 1/10 et ITRF catégorie A au 1/11, le DGS a indiqué qu'il n'y aurait pas de concours ouverts en 2015 pour les vacances de postes après ces dates. Sont donc concernés 5 postes : 1 cat A ITRF, 2 cat B ITRF, 2 cat C AENES.

Pour les postes qui seraient vacants avant ces dates, 6 au total, les remplacements seront assurés par des CDD si problèmes majeurs sinon seulement en septembre. Et si le remplacement ne peut se faire en interne en cours d'année et nécessite un recrutement spécifique, le poste ne sera plus au mouvement interne pour septembre.

Suite à une demande d'une organisation syndicale de maintien des postes dans les services d'origine, le président a rappelé que les postes n'appartenaient pas aux services mais à l'université qui doit gérer des situations parfois très difficiles qui peuvent nécessiter des redéploiements lorsque cela est possible. En tout état de cause il faudra justifier des besoins.

Dérogation à la limite d'âge de départ à la retraite

Le président a souhaité un premier échange sur cette nouvelle disposition qui autorise les agents de 65 ans ayant eu une carrière incomplète à pouvoir prolonger leur carrière jusqu'à l'ouverture de leurs droits à taux plein, ceci dans la limite de 10 trimestres supplémentaires. L'UPPA réfléchit à une proposition pour un prochain CT (janvier ?) afin que les réponses ne soient pas faites au cas par cas mais selon des règles définies.

Concernant les recrutements réservés Sauvadet : (souligner juste)

Pour les BIATSS, il y en a déjà eu 21 sur les deux années 2013 et 2014. Il reste 36 agents éligibles (15 cat A, 5 cat B et 16 cat C), 18 seront ouverts en 2015 soit la moitié des éligibles restants, ainsi que le prévoit la loi.

6 autres dossiers sont en cours d'examen pour vérifier l'éligibilité des agents.

A noter que 4 contractuels niveau IGR remplissent les conditions d'éligibilité (d'ancienneté notamment) mais qu'il n'y a pas de recrutements réservés prévus nationalement pour leur branche d'activité professionnelle.

Pour les enseignants, il y a 7 éligibles dont 3 ou 4 seront ouverts en 2015. La CGT a insisté sur le « cas lyonnais » où la spécificité des enseignants contractuels exerçant dans le supérieur a été prise en compte. Informations avaient été communiquées au DGS.

Pour les postes d'enseignants-chercheurs, le bilan de la rentrée 2014 montre qu'il y a eu 21,5 postes vacants, 6 ATER et 11,5 CDD. Pour la rentrée 2015, la prévision est de 20 postes vacants, 9 susceptibles d'être vacants (renouvellements de disponibilités ou détachements non connus) et 15 postes inscrits aux plans triennaux formation ou recherche.

5. Intégration au SCD de la BU de l'IUT des pays de l'Adour

Le CT était consulté sur un projet de convention dans le prolongement des intégrations déjà effectuées. Il ne restera plus hors SCD que la bibliothèque du CDRE à Bayonne.

Cette intégration a pour objectif de développer le service aux usagers, améliorer la cohérence de l'offre documentaire, optimiser l'utilisation des crédits et mutualiser les actions transversales.

Pour notre part, nous avons pointé que l'effectif actuel n'était que d'une personne à mi-temps et demandé que ce poste devienne un plein temps pour répondre aux demandes des usagers et au souhait du personnel. Pour le président cela n'est pas envisageable au regard des contraintes budgétaires et les besoins ponctuels de personnel seront assurés par des étudiants.

Vote : 10 Pour

6. Questions diverses

Pas de questions diverses